

Courriel : RE: Questions de la commission en date du 2 avril 2020 - Projet minier Matawinie à Saint-Michel-des-Saints, lun. 2020-04-27

Bonjour Mme St-Gelais,

Veuillez trouver les réponses à la 2^e série de questions posées par le Bureau.
Bonne journée.

**Isabelle Fontaine****Directrice principale, Médias et Affaires gouvernementales**

Direction principale, Médias et Affaires gouvernementales
600, de La Gauchetière Ouest, bureau 1500
Montréal (Québec) H3B 4L8

Tél. : 514 876-9359

Télééc. : 514 395-8055

Sans frais : 1 866 870-0437

Q.1 Pouvez-vous nous indiquer si Investissement Québec fait une distinction dans ses décisions d'investissement entre des réserves prouvées et probables et des ressources mesurées et indiquées? Est-ce que le type d'appui (prêt ou action) y est relié?

La politique d'investissement du fonds Capital Mines Hydrocarbures (CMH) (renommé fonds Capital Ressources naturelles et Énergie, avec l'adoption du projet de loi 27), en vertu duquel Investissement Québec intervient au nom du ministère de l'Économie et de l'Innovation, prévoit que, pour être admissible, un projet doit avoir au moins fait l'objet d'une évaluation économique préliminaire, à partir d'un calcul de ressources établi selon la norme 43-101.

Les investissements du fonds CMH ne sont effectués que sous forme d'équité (capital-actions ou parts de société).

Généralement, Investissement Québec effectue l'octroi de prêts seulement lorsqu'un projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité et que le dit-projet a presque atteint la phase de construction.

Les réserves prouvées et probables sont des ressources mesurées et indiquées en vertu desquelles on peut conclure qu'il est économique de les exploiter et cette démonstration économique est faite dans le cadre de l'étude de faisabilité.

Conclusion, s'il n'y a pas de réserves prouvées et probables, le financement par équité est privilégié. Lorsqu'il y a des réserves, le financement peut être effectué par une prise d'équité et par l'octroi de prêt.

Q.2 Plusieurs projets miniers qui ont fait l'objet d'un mandat au BAPE dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale ne sont pas allés de l'avant pour des raisons variées. Bien que la majorité du financement soit privé, qu'est-il arrivé avec les actions détenues par Investissement Québec? Veuillez déposer le bilan des revenus et des pertes associés aux projets qui ont fait l'objet d'un mandat au BAPE.

Généralement, si un projet n'obtient pas les permis nécessaires, la valeur des actions de la compagnie détenant le dit-projet déprécie. Si Investissement Québec est actionnaire d'une telle compagnie, Investissement Québec réalise conséquemment une perte sur son investissement.

Les informations financières d'Investissement Québec et celles du fonds Capital Mines Hydrocarbures sont publiées respectivement dans les rapports annuels de la Société et du Fonds de développement économique.

Q.3 Quelle est la nature et la portée de la participation d'Investissement Québec pour le projet du Lac Guéret de Mason Graphite ainsi que le projet du Lac Knife de Focus Graphite?

Investissement Québec détient une participation d'environ 12,5 % dans Mason Graphite sous forme de capital-actions et aucune participation dans Focus Graphite.

Q.4 Dans plusieurs mémoires, des participants se demandent pourquoi le gouvernement supporte des projets qui ont de la difficulté à mobiliser du financement privé car ils sont trop risqués financièrement. Sans nécessairement qualifier ce risque, quel est l'argumentaire conciliant le développement régional, la gestion de risque et la recherche de revenus qui sert à plusieurs investissements faits dans les projets miniers en exploration au Québec? Au final, est-ce qu'il y a un retour sur investissement intéressant pour l'ensemble du porte-feuille minier d'Investissement Québec? Veuillez fournir une note sommaire et vulgarisée de ce rendement.

Il faut savoir qu'Investissement Québec n'intervient jamais seul dans les projets miniers. La Société investit aux mêmes conditions que les autres investisseurs.

À cet égard, si les investisseurs privés ne sont pas au rendez-vous, Investissement Québec n'intervient pas. La Société ne prend pas plus de risque que les autres investisseurs : elle privilégie un partage de risque entre le privé et l'État.

De plus, le gouvernement obtient un retour additionnel sur son investissement par le biais des retombées économiques des projets, notamment sur le plan de la création d'emplois et des recettes fiscales.

Q.5 Compte tenu des effets intersectoriels potentiels entre l'industrie touristique et le développement minier, comment Investissement Québec a évalué globalement son portefeuille d'investissement pour la MRC de Matawinie? En d'autres mots, si une industrie en affecte une autre, comment le soutien régional peut-il considérer de manière plus globale l'ensemble des secteurs pour assurer un développement régional coordonné?

Chaque projet et ses retombées économiques sont évalués de manière indépendante, tout en tenant compte des retombées directes et indirectes. Si un projet touristique requiert l'intervention d'Investissement Québec, il est évalué au mérite, dans la mesure où il se qualifie aux programmes en place pour cette industrie, et qu'il est porteur de retombées pour l'économie. De manière générale, la Société s'efforce de favoriser le développement économique régional et d'éviter que des projets qui obtiennent son appui se nuisent les uns aux autres.

Q.6 Dans le but d'évaluer le projet minier Matawinie dans son contexte et, si vous le jugez nécessaire et faisable, la commission d'enquête souhaiterait connaître les réflexions à ce jour d'Investissement Québec, compte tenu des impacts économiques anticipés de la pandémie de COVID-19 sur le secteur minier, du graphite et de ce projet.

Il est trop tôt pour évaluer l'impact de la crise de la COVID-19 sur le projet Matawinie. Cela dit, Investissement Québec investit dans des projets sur un horizon long terme. L'électrification des transports fait partie des priorités du gouvernement et le projet Matawinie s'inscrit dans cadre d'une démarche visant à structurer au Québec une chaîne de valeur complète de l'électrification des transports, de l'extraction du minerai à la fabrication de véhicules et au recyclage des batteries. Cette tendance devrait se maintenir malgré les effets de la COVID-19.

Q.7 Pourriez-vous déposer la Politique d'investissement responsable et de finance durable d'Investissement Québec?

Les interventions financières relevant du Fonds de développement économique, du fonds Capital Mines Hydrocarbures, renommé fonds Capital Ressources naturelles et Énergie, ou autres mandats confiés à la Société, comme c'est le cas ici, ne sont pas soumises à cette politique.